

ERRATUM

Volume 13, numéro 2, 1982

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1059389ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1059389ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions de l'Université d'Ottawa

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1982). ERRATUM. *Revue générale de droit*, 13(2), 561–561.

<https://doi.org/10.7202/1059389ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1982

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

ERRATUM

Nos lecteurs sont priés de rayer la mention «Jessup 1982» de la couverture et de la page 195 (Droits des personnes handicapées — IV^e concours de tribunal-école interfacultés) du numéro précédent (1982, vol. 13, n^o 1) de la Revue générale de droit.

Nous exprimons également à l'Association of Student International Law Societies et à l'American Society of International Law, organisateurs du Philip C. Jessup International Law Moot Court Competition, nos regrets pour cette mention erronée.